

90 SG/12

Original : français
Mai 2023

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE 96^{ème} EXERCICE FINANCIER DE L'OMSA
(1^{er} JANVIER – 31 DECEMBRE 2022)**



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE 96^{ème} EXERCICE FINANCIER DE L'OMSA
1^{er} JANVIER - 31 DECEMBRE 2022**

CONSIDERANT l'ensemble des fonctions attribuées à l'OMSA par l'Arrangement international de 1924 et par les Statuts organiques ;

CONSIDERANT les Résolutions adoptées par l'Assemblée de l'OMSA arrêtant le budget et le programme de travail de l'année 2022 ;

CONSIDERANT les règles et règlements régissant la gestion financière de l'OMSA ;

APRES EXAMEN de la mise en œuvre des différents programmes envisagés pour 2022 et les retombées financières en termes de recettes et de dépenses ;

AYANT PRIS CONNAISSANCE du Rapport du Vérificateur externe ;

APRES EXAMEN des comptes et du Rapport financier de l'OMSA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, conformément aux dispositions des Textes fondamentaux de l'OMSA ;

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES de l'OMSA ont l'honneur de présenter leur rapport à la 90^{ème} Session générale de l'Assemblée Mondiale des délégués.

1. Les comptes annuels, les registres comptables et financiers ainsi que les documents justificatifs ont été mis à notre disposition. Aucune irrégularité n'a été constatée.

Le Grand Livre ainsi que les livres auxiliaires, concernant le budget général, le compte spécial OMSA/Japon, les comptes des Représentations régionales de l'OMSA pour l'Afrique, les Amériques, le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, à Moscou, les comptes des Représentations sous-régionales de Gaborone, de Tunis, de Nairobi, de Bangkok, de Panama, d'Astana, de Bruxelles, et d'Abou Dhabi, le Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux ainsi que la Caisse de retraite et la Caisse d'allocation vieillesse du personnel des Représentations régionales, sous-régionales et des bureaux de l'OMSA, ont été visés par la Directrice générale, le Directeur de l'Administration et le Chef de l'Unité comptabilité.

2. Les ressources financières de l'OMSA provenant des contributions statutaires et des contributions volontaires ainsi que des placements financiers, etc. ont été consacrées exclusivement au financement des dépenses prévues par le



programme, le budget et les résolutions adoptées par l'Assemblée. Les Commissaires aux comptes se sont assurés du respect de ces dispositions.

3. Les résultats du budget général de l'exercice 2022 font apparaître un bénéfice de 105 353 EUR. Les recettes ont atteint 17 941 861 EUR, soit un montant inférieur de 533 339 EUR par rapport aux prévisions. Les dépenses se sont élevées à 17 836 508 EUR et sont inférieures de 638 692 EUR aux prévisions.

Le taux de recouvrement des contributions statutaires de 2022 est stable comparé aux années précédentes et légèrement inférieur qu'en 2021.

Malgré les efforts de la Direction générale et bien que plusieurs Membres se soient acquittés de toute ou partie de leurs arriérés, 36 Membres ont des arriérés de contributions allant de 1 à 4 ans et 27 Membres ont des arriérés de contributions allant de 5 à 11 ans. Le total des arriérés provisionnés de 2013 à 2020 a été de 3 700 553 EUR.

La Directrice générale poursuit ses contacts auprès des Membres en vue d'obtenir le paiement des arriérés selon des modalités appropriées. L'Assemblée se doit de soutenir pleinement les efforts de la Directrice générale à cet égard et les Délégués des pays concernés devraient faire tout ce qui est dans leur pouvoir pour aboutir à une solution satisfaisante à ce problème.

4. Les comptes spéciaux, le Fonds Mondial pour la santé et le bien-être des animaux, la Caisse de Retraite et la Caisse d'allocation vieillesse du personnel des Représentations régionales, sous-régionales et des bureaux de l'OMSA ont été convenablement gérés et n'appellent pas d'observations particulières. Le Fonds de réserve représente 2.41 mois de fonctionnement du Budget Général.
5. La gestion du budget et le système comptable de l'OMSA sont corrects. Le Rapport financier de la Directrice générale reflète fidèlement la situation. Les affaires financières de l'OMSA sont traitées d'une manière prudente par le Siège. Il convient également de remarquer que les Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA ont accompli des efforts significatifs afin de parvenir à un budget annuel équilibré.

Les Commissaires aux comptes encouragent les Membres à envisager d'utiliser des catégories supérieures de contributions statutaires ou des contributions extraordinaires qui permettraient à l'OMSA notamment d'accroître le financement pour ses bureaux régionaux en Afrique ayant une situation financière fragile.

Compte tenu de ce qui précède, les Commissaires aux comptes recommandent à l'Assemblée d'adopter le projet de Résolution n° 3 "Approbation du Rapport financier du 96^{ème} exercice de l'OMSA".

Paris, le 19 mai 2023


Dr Roland Xolani Dlamini
Commissaire aux comptes


Dr Fajur Sabah Al Saloom
Commissaire aux comptes